



COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL



DU 10 DECEMBRE 2015

Président : M. BOUCHEZ Michel, Maire

PRESENTS : Mr BOUCHEZ Michel Maire – Mme HOCHART Donata -Mr THIRION Jean-Pierre – Mme HENOT Dominique - Mr FLAMENT Alexandre – Mme PAW Renée -Mr HERMAND Jean – Mme CHAVAUDRA Evelyne – Mr BEKAERT Patrick Adjoints – Mme VANEECKE Marie-Agnès - Mr JANCZAK Stanislas – Mme SYS Martine - Mr PEZE Bruno – Mr PORZYCKI Philippe –Mme BIELKIN Laurence - Mr CIURYS Christophe – Mr HERMEL Jean-Loup - Mme BOULHEMZE Marie-Laure – Mme BUYCK Isabelle – Mr FOURNIER Guillaume - Mme MOLEND A Edith Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : Mme PRZYBOROWSKI Brigitte – Mme WARNEZ Murielle - Mme TAVERNESE Audrey – Mr DOPCHIE Maurice –Mme BOUZ-ROU Donia, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mr DEGAND Daniel - Mme LAURENT Marylise, Conseillers Municipaux

ABSENT : Mr VANTOURNHOUDT David, Conseiller Municipal

SECRETAIRE : Mr PEZE Bruno, Conseiller Municipal

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté.

1/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES :

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n° 47/2015 du 26 novembre 2015 portant sur le marché à bons de commande « Vêtements et chaussures de travail pour le personnel communal »,
- Décision n° 48/2015 du 27 novembre 2015 portant sur le gardiennage d'un bâtiment municipal sur la Friche de la Fosse 6/14 ainsi que ses abords y compris les terrains de sports aménagés.

2/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COMMUNE – ANNEE 2015

Section de fonctionnement

↳ dépenses	1 889 315.42 €
↳ recettes	1 889 315.42 €

Section d'investissement

↳ dépenses	8 688 923.58 €
↳ recettes	8 688 923.58 €



Le Budget supplémentaire de la commune pour l'exercice 2015 a été adopté à l'unanimité (26 voix Pour dont 5 procurations).

3/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE « ZONE INDUSTRIELLE » - ANNEE 2015

Section de fonctionnement

↳ dépenses	58 387.12 €
↳ recettes	58 387.12 €

Section d'investissement

↳ dépenses	18 033.95 €
↳ recettes	18 033.95 €

Le Budget supplémentaire de la « Zone Industrielle » pour l'exercice 2015 a été adopté à l'unanimité (26 voix Pour dont 5 procurations).

4/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE « ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2015

Section de fonctionnement

↳ dépenses	22 064.61 €
↳ recettes	22 064.61 €

Le Budget supplémentaire « Energies Renouvelables » pour l'exercice 2015 a été adopté à l'unanimité (26 voix Pour dont 5 procurations).

5/ RENOVATION DES VRD DE LA CITE HENRI LECLERCQ : CLOTURE DE L'OPERATION

Les travaux de rénovation des VRD de la Cité Henri Leclercq sont achevés. Les dépenses ont été réalisées et les recettes afférentes perçues. Afin de clôturer l'opération, les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (26 voix Pour dont 5 procurations) les écritures d'ordre budgétaire suivantes :

Mandat dépense	Compte 204113 – Chapitre 041	55 700.46 €
Titre recette	Compte 4582 05- Chapitre 041	55 700.46 €



6/ INSTAURATION DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIERS PROVISOIRES

Le 26 novembre 2007, le Conseil Municipal avait fixé, au taux maximum, le montant de la redevance due au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution de gaz. Le 19 septembre 2011, avait été fixée la redevance due par les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité.

Conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, les membres du Conseil Municipal, en date du 9 juin 2015, ont fixé le montant de la redevance due au titre de l'occupation *provisoire* du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz.

Ce 10 décembre, les membres du Conseil Municipal ont fixé le taux de la redevance due au titre de l'occupation *provisoire* du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (26 voix Pour dont 5 procurations).

7/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Monsieur le Maire a rappelé l'action menée par la Municipalité en équipements d'aires de proximité plutôt adaptées aux pré-adolescents et adolescents, et le projet de réalisation d'une aire de jeux de plein air destinée aux jeunes enfants de deux à six ans.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (26 voix Pour dont 5 procurations) de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, prenant en compte l'achat et la pose de sols souples et des jeux.

8/AMENAGEMENT DU PARC SOUCHEZ-AVAL : Adhésion au groupement de commandes pour le pilotage, les études et la réalisation des aménagements cohérents et concertés

Monsieur le Maire a rappelé le projet de requalification des berges de la Souchez, ainsi que celui du Parc Natura Sports à Fouquières, et le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du FEDER, ayant pour objet la préservation et le développement du patrimoine et des paysages remarquables du Nord-Pas-de-Calais, comme supports de transformation sociale, environnementale et économique. Les communes partenaires ont parallèlement travaillé à la mise en place d'une gouvernance commune desdits projets, notamment en vue de permettre leur opérationnalité.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé d'adhérer au groupement de commande commun entre les Communes de Courrières, Harnes, Noyelles-sous-Lens, Fouquières-Lez-Lens, Loison-sous-Lens, et les communautés d'agglomération de Lens-Liévin et Hénin-Carvin, pour le pilotage, les études et la réalisation des aménagements cohérents et concertés du Parc Souchez Aval et des sites intégrés qui feront l'objet d'un avenant.



Les termes du projet de convention de groupement de commande ont été approuvés, notamment la désignation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en qualité de coordonnateur de groupement.

Monsieur BOUCHEZ Michel, Maire, et Monsieur HERMEL Jean-Loup, Conseiller Municipal, ont été désignés respectivement membre titulaire et membre suppléant de la Commission d'Appels d'Offres du groupement de commande.

Ces décisions ont été adoptées à l'unanimité (26 voix Pour dont 5 procurations).

9/ AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'ASSURANCES POLICE N°004 : VEHICULES A MOTEUR

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (26 voix Pour dont 5 procurations) la signature de l'avenant n° 1 au contrat d'assurance Police n°004 « véhicules à moteur ». Cet avenant engendre un coût supplémentaire de 80.98 €.

10/ AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'ASSURANCES POLICE N° 008 : DOMMAGES AUX BIENS

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (26 voix Pour dont 5 procurations) la signature de l'avenant n° 1 au contrat d'assurance Police n°008 « dommages aux biens ». Cet avenant engendre un coût supplémentaire de 12.61 € (assurance des expositions).

11/ AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'ASSURANCES POLICE N° 007 : DOMMAGES AUX BIENS

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (26 voix Pour dont 5 procurations) la signature de l'avenant n° 1 au contrat d'assurance Police n°007 « dommages aux biens ». Cet avenant n'engendre aucun coût supplémentaire, mais actualise la superficie assurée, suite aux acquisitions immobilières réalisées en 2015.

12/ DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL ET D'UN COLLABORATEUR POUR LES OPERATIONS DE RECENSEMENT ANNEE 2016

Les opérations de recensement débuteront au début de l'année 2016. Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité (26 voix Pour dont 5 procurations) la désignation d'un coordonnateur communal, chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, ainsi que la désignation d'un collaborateur au coordonnateur communal.

Ces agents recevront 19.69 € pour chaque séance de formation.



13/ RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS ANNEE 2016

En vue du prochain recensement, les membres du Conseil Municipal ont aussi autorisé le recrutement de treize agents recenseurs.

Ces agents recevront 19.69 € pour chaque séance de formation, ainsi que :

- 0.51 € par feuille de logement remplie

- 0.98 € par bulletin individuel rempli.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (26 voix Pour dont 5 procurations).